

**AVIS D'ATTRIBUTION  
CONTRAT D'OCCUPATION RELATIF A LA MISE A DISPOSITION  
D'UN TERRAIN  
N° 6860**

Le Port autonome de Strasbourg et la société LLERENA ALSACE, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le n° B 393 817 259, dont le siège social est situé 7 route de Wasselonne à Eckbolsheim (67 201), ont conclu le 26 juillet 2024 un avenant n° 2 au contrat d'occupation rép. n° 4484 du 3 novembre 1997 relatif à la mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 26 366 m<sup>2</sup> situé 12 rue de Saint-Nazaire à Strasbourg et portant prorogation dudit contrat, à titre de régularisation et de manière rétroactive, pour une durée de 40 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit jusqu'au 31 décembre 2062.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la conclusion de cet avenant a été précédée des mesures de publicité préalables, sous la forme d'une publication sur le site internet du Port autonome de Strasbourg ([www.strasbourg.port.fr](http://www.strasbourg.port.fr)) du 7 juillet au 18 août 2022.

A l'issue de la procédure de publicité, la société LLERENA ALSACE est la seule à avoir présenté sa candidature.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :  
Direction de la Valorisation  
Tél : 03.88.21.78.01  
e-mail : [accueildvd@strasbourg.port.fr](mailto:accueildvd@strasbourg.port.fr)

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.